

Réf : DCM/2023-31/7.1/13-04

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	29

Date de la convocation : 07/04/2023

Notifiée aux élus le : 07/04/2023

Date de l'affichage : 07/04/2023

OBJET : OFFICE DE TOURISME

Affectation du résultat 2022
sur le budget Annexe 2023

SÉANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TREIZE AVRIL à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 07 avril 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL	Marielle NEPOTY à Michèle PALLARES
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN	Janine LHUILLIER à Josiane ROSIER-DUFOND
Alain BAILLIEU à Michel LEBLANC	Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND	Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud FOUREL

Rapporteur : Josiane ROSIER-DUFOND

Le compte administratif 2022 adopté en mars dernier met en évidence :

- Un excédent de fonctionnement de : **182 916.71 €**
- Un déficit d'investissement de : **849.93 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement, et assurer l'équilibre réel du budget annexe de l'Office de Tourisme

Monsieur le Maire propose au Conseil au Conseil Municipal de procéder aux affectations suivantes :

- D'affecter **850.00 €** en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)
- D'affecter le solde soit **182 066.71 €** en excédent de fonctionnement reporté (compte 002)

Le conseil municipal est invité à délibérer.



Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AFFECTE 850.00 €** en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)
- **AFFECTE le solde soit 182 066.71 €** en excédent de fonctionnement reporté (compte 002)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 25 avril 2023

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2023- 31	Office de Tourisme – Affectation du résultat 2022 sur le budget Annexe 2023	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication